



# Demande de rentes de survivants

Ne doit être présentée qu'auprès d'une **seule** caisse de compensation

Pour les questions posant une alternative, marquer d'une croix ce qui convient

Numéro AVS

## 1. Identité de la personne décédée

1.1 Nom de famille

Indiquer tous les prénoms et souligner le prénom usuel

1.2 Prénoms

Jour, mois, année

1.3 Date de naissance

Jour, mois, année

1.4 Date du décès

1.5 La personne décédée a-t-elle été mariée plusieurs fois?      oui      non

Si oui, durée des mariages:

1<sup>er</sup> mariage, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> mariage, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nom, prénoms et date de naissance des ancien conjoints

1.6 Domicile et  
adresse exacte

Numéro postal, localité, rue, numéro

1.7 Origine  
Pour les Suisses

Commune d'origine/Canton

Nationalité suisse depuis

Origine

Pour les étrangers

Nationalité

Numéro AVS

## 2. Identité de la veuve ou du veuf

2.1 Nom de famille

Indiquer tous les prénoms et souligner le prénom usuel

2.2 Prénoms

Jour, mois, année

2.3 Date de naissance

Jour, mois, année

2.4 Date de la conclu-  
sion du mariage

Avez-vous été marié(e) plusieurs fois?      oui      non      Si oui, durée des mariages:

1<sup>er</sup> mariage, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> mariage, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nom, prénoms et date de naissance des anciens conjoints

2.5 Origine	Commune d'origine/Canton	Nationalité suisse depuis
Pour les Suisses	Nationalité	Lieu de naissance
Pour les étrangers		
2.6 Domicile et adresse exacte	Numéro postal, localité, rue, numéro	
	No de téléphone	
2.7 Existe-t-il une tutelle?	oui    non	ou une curatelle?    oui    non
	Si oui, nom et adresse du tuteur ou du curateur	
	Siège de l'autorité tutélaire	

### 3. Orphelins

Données sur tous les enfants ouvrant droit à une **rente d'orphelin** ou à des **bonifications pour tâches éducatives**.

#### 3.1 Enfants de la personne décédée (y compris les enfants adoptés)

Nom de famille	Prénoms	Date de naissance (jour, mois, année)	Ev. date du décès (jour, mois, année)	Sexe (m ou f)	
1. _____					Numéro AVS
2. _____					Numéro AVS
3. _____					Numéro AVS
4. _____					Numéro AVS

#### 3.2 Enfants du conjoint de la personne décédée

Nom de famille	Prénoms	Date de naissance (jour, mois, année)	Ev. date du décès (jour, mois, année)	Sexe (m ou f)	
1. _____					Numéro AVS
2. _____					Numéro AVS

#### 3.3 Enfants recueillis

Nom de famille	Prénoms	Date de naissance (jour, mois, année)	Ev. date du décès (jour, mois, année)	Sexe (m ou f)	
1. _____					Numéro AVS
2. _____					Numéro AVS

#### Droit à la rente d'orphelin

Le droit à la rente d'orphelin dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Les orphelins âgés de 18 à 25 ans peuvent donner droit à une rente tant qu'ils suivent une formation. Il convient alors de joindre à la demande de rente le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la durée de la formation.

#### Droit aux bonifications pour tâches éducatives

Le droit aux bonifications pour tâches éducatives peut être revendiqué à partir de 1948 (entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'AVS) pour les années pendant lesquelles la personne décédée avait des enfants âgés de moins de 16 ans ou nés après le 31 décembre 1931.

### 4. Indications générales

4.1 La personne décédée a-t-elle été domiciliée hors de Suisse?    oui    non

Mois, année	Mois, année	Etat
de _____	à _____	en/au _____
de _____	à _____	en/au _____

Date d'entrée en Suisse \_\_\_\_\_

4.2 La personne décédée avait-elle travaillé hors de Suisse?			oui	non
Mois, année	Mois, année	Etat		
de _____	à _____	en/au _____		
de _____	à _____	en/au _____		
La personne décédée avait-elle dans un Etat de l'UE				
– exercé une activité lucrative dépendante?			oui	non
– exercé une activité lucrative indépendante?			oui	non
– effectué des études?			oui	non
– accompli le service militaire?			oui	non

**Remarque importante:**

Pour que les organes d'exécution de l'AVS et de l'AI puissent déterminer les périodes de cotisations aussi précisément que possible, les personnes

- d'origine étrangère et/ou
- qui n'avaient pas la nationalité suisse durant la période où elles ont exercé une activité lucrative en Suisse

doivent toujours joindre leur **livret d'étranger** ou leur **permis de séjour** à leur demande. De plus, pour la période avant 1969, il est indispensable de joindre les certificats de travail et les fiches de salaire pour pouvoir déterminer correctement la durée de cotisations.

**Si ces documents font défaut, la durée de cotisations devra être calculée selon une procédure simplifiée!**

4.3 Avez-vous déjà présenté, vous-même ou votre conjoint, une demande de prestations de l'AI?  
 oui    non    Si oui, auprès de quel office AI ou de quelle caisse de compensation?

4.4 Une rente ou une allocation pour impotent de l'AVS ou de l'AI suisse a-t-elle déjà été versée		
à vous-même?	oui	non
à la personne décédée?	oui	non
pour des enfants ou des orphelins?	oui	non

Si oui, par quelle caisse de compensation? \_\_\_\_\_

4.5 Le décès a-t-il été causé par un accident?	oui	non
Le décès est-il le fait d'un tiers?	oui	non

4.6 Avez-vous demandé ou touchez-vous des prestations		
– de la SUVA?	oui	non
– d'une autre assurance dans le cadre de l'assurance-accidents obligatoire?	oui	non
– de l'assurance-militaire?	oui	non

Si oui,  
 nom et adresse de l'assurance (ou de l'agence compétente): \_\_\_\_\_

Référence (p.ex., numéro d'accident ou de rente): \_\_\_\_\_

## 5. Mode de paiement

Sur quel mode de versement portez-vous votre choix?

Virement sur un **compte bancaire personnel** (dénomination précise, p.ex. compte d'épargne, compte de dépôt, livret d'épargne)

\_\_\_\_\_ Numéro \_\_\_\_\_  
 auprès de (nom et adresse de la banque ou de l'agence)

\_\_\_\_\_ au nom de (nom, prénoms) \_\_\_\_\_

N° du compte de chèques postaux de la banque \_\_\_\_\_ N° du clearing bancaire \_\_\_\_\_

Virement sur le **compte postal** n° \_\_\_\_\_

En principe, les rentes ne sont plus versées que sur un compte bancaire ou postal. Sur demande, la rente peut toutefois aussi être payée en espèces.

Les demandes de versement de la rente à un tiers ou à une autorité doivent être présentées sur une formule spéciale. Elles seront dûment motivées.

## 6. Liste des employeurs

Si la personne décédée a travaillé au cours des deux dernières années précédant immédiatement le décès en qualité de salarié(e), que ce soit à titre principal ou accessoire, d'une manière durable ou passagère, veuillez indiquer tous les employeurs pour le compte desquels il (elle) a travaillé durant cette période.

Employeurs de l'assuré(e)

Raison sociale et adresse

de

à

---



---



---

### Autorisation

En signant ce formulaire, le/la/les survivant/e/s ou son/sa/leur représentant/e autorisent toutes les personnes et tous les offices entrant en considération, en particulier les avocats, les médecins, le personnel paramédical, les établissements hospitaliers, les caisses-maladie, les employeurs, les sociétés fiduciaires, les assurances publiques et privées, les organismes publics ainsi que les institutions d'assistance privées, à donner aux organes de l'assurance-vieillesse et survivants les **renseignements** nécessaires à l'exercice par l'assurance du droit de recours contre les tiers responsables contre lesquels le/la/les survivant/e/s peut/peuvent faire valoir des prétentions en dommage-intérêts ensuite du préjudice subi.

Le/la soussigné(e) certifie avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité.

Date

Signature du/de la survivant(e) ou de son/sa représentant(e)

Annexes

Adresse du/de la représentant(e) du/de la survivant(e) si ce/cette dernier(ère) ne signe pas en personne

---



---



---



---

La personne ayant droit aux prestations doit apporter la preuve des indications qu'elle fournit.

### ● Pièces à joindre à la demande:

- tous les certificats d'assurance de l'AVS-AI de la personne décédée et de celle ayant droit aux prestations;
- tous les carnets de timbres AVS de la personne décédée;
- les pièces d'identité établissant clairement l'identité de toutes les personnes mentionnées dans la demande (p.ex. livret de famille, certificat individuel d'état civil ou acte de famille, permis d'établissement ou de séjour, récépissé des papiers déposés, passeport, livret d'étranger).
- à joindre si nécessaire: attestations de formation, d'établissements d'enseignement et attestations d'employeurs, copie du jugement de divorce ou de séparation ou de la convention de divorce ou de séparation reconnue par le tribunal, copies des actes de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès, attestations de l'autorité de tutelle, etc.

Remarques

---



---



---

Demande examinée en se fondant sur les éléments suivants:

---



---



---

Organe chargé de l'examen de la demande (date et timbre):

Examen concernant les cas de recours chiffres 4.5 et 4.6 effectué;  
 feuille annexe R (form. 318.273.01) ou demande à la SUVA/AM (form. 318.273.04) envoyée:  
 oui  non

Visa de la personne chargée de l'examen :